



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 MARS 2023

**DEL23/40 – FONCIER – PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE – AVIS DE DEMANDE
D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DE LA SOCIÉTÉ VIRTUO VIERZON SARL POUR
L'EXPLOITATION D'UN BÂTIMENT LOGISTIQUE SUR LA COMMUNE DE VIERZON**

Légal	En exercice	Présents	Pouvoir(s)	Absent(s)
35	35	26	9	0

Secrétaire de séance : **Fabien BERNAGOUT**

L'an deux mille vingt trois, le 21 mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Corinne OLLIVIER Maire.

Étaient présents :

Fabien BERNAGOUT, Frédéric BERNARD, Mélanie CHAUVET, Laurent DESNOUES, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Mary-Claude GRISON, Kévin JACQUET, Wendelin KIM, Pascal LATESSA, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET.

Étaient représentés :

Haydar AAD donne pouvoir à Solange MION, Cécile CHANGEUX donne pouvoir Laurent DESNOUES, Hayate DADSI donne pouvoir à Philippe FOURNIÉ, Yann GODARD donne pouvoir à Ahmet KALKIN, Djamilia KAOUES donne pouvoir à Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX donne pouvoir à Wendelin KIM, Aurélien PERRINET donne pouvoir à Pascal LATESSA, Maryvonne ROUX donne pouvoir à Franck MICHOUX, Nicolas SANSU donne pouvoir à Corinne OLLIVIER.

Rapporteur : Franck MICHOUX

Vu le Code général des collectivités locales,

Vu le Code de l'environnement et notamment son article R.181-38,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 en date du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu la demande déposée le 30 mai 2022 et complétée le 8 novembre 2022 par la société VIRTUO Vierzon SARL dont le siège est sis 2-22 place des Vins de France 75012 PARIS, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale de construire et d'exploiter une plateforme logistique située sur le territoire de la commune de Vierzon,

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-0221 en date du 20 février 2023 portant ouverture d'une enquête publique unique sur la demande d'autorisation environnementale et la demande de permis de construire présentées par la Société VIRTUO Vierzon SARL pour la construction et l'exploitation d'une plateforme logistique située sur la commune de Vierzon,

Considérant que l'enquête publique se déroule du 13 mars 2023 au 13 avril 2023 inclus,

Considérant que la Commune de Vierzon doit donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale, au plus tard dans les 15 jours suivants la clôture de l'enquête publique, soit avant le 28 avril 2023,

Considérant que le projet d'implantation est porté en étroite partenariat avec la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry au titre de sa compétence « développement économique »,

Considérant que ce projet de plateforme de dernière génération est situé sur la Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C) du Parc Technologique de Sologne située sur la commune de Vierzon,

Considérant que la Z.A.C du Parc Technologique de Sologne a été labellisée « Site industriel clé en main » en 2020 par les ministères de l'Économie et de la Cohésion des Territoires,

Considérant que ce projet participera à la création de plusieurs centaines d'emplois sur le territoire communautaire sans pour autant augmenter l'étalement urbain et la consommation d'espaces agricoles et naturels,

Vu l'avis favorable rendu par le conseil scientifique régional du patrimoine naturel sur ce projet d'implantation lors de séance plénière en date du 07 février 2023,

Considérant que le projet est assorti de mesures compensatoires environnementales,

Compte-tenu de la qualité de ce projet et du respect des dispositions environnementales,

Considérant que ce dossier de demande d'autorisation environnementale a été déclaré recevable par l'inspection des Installations Classées en date du 30 novembre 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement urbain, Foncier, Travaux, PRU, Action Coeur de Ville en date du 09 mars 2023,

Le Conseil municipal,
Où l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Par 25 voix favorables, 4 voix contre et 6 abstentions,

- d'émettre un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale et la demande de permis de construire de la Société VIRTUO Vierzon SARL, pour la construction et l'exploitation d'une plateforme logistique située sur la commune de Vierzon.

Séance du Conseil municipal du 21 mars 2023

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

La Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bernagout', with a small 'M.' or similar mark below the first part of the name.

Fabien BERNAGOUT

Corinne OLLIVIER

Publication sur le site internet le 22 mars 2023